Image not found or type unknown

Renseignement sur une mise en demeure

Par **manoubella**, le **25/01/2011** à **15:28**

Bonjour,
A ton le droit sachant qu'il n'y a pas de facture à l'appui de mettre en demeure avec une requête d'injonction de payer devant le tribunal et une saisie de l'ensemble des biens d'une personne, comme ca. Sachant que le courirer n'a pas été envoyé en recommandé avec accusé de réception. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **corima**, le **25/01/2011** à **22:59**

Il n'y a peut etre pas de facture mais s'il s'agit d'une dette, oui il peut y avoir saisie des biens sur demande du juge.

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **23:01**

il n'y a pas assez d'élements pour répondre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés